

212C0108  
FR0000120271-FS0052

19 janvier 2012

**Déclaration de participation**

<p style="text-align: center;"><b>TOTAL</b>  (Euronext Paris)</p>
---

Par courrier reçu les 9 janvier 2012, complété notamment par un courrier reçu le 18 janvier 2012, les sociétés AXA Investment Managers Paris<sup>1</sup> (« Cœur Défense » Tour B, La Défense 4, 92932 Paris La Défense Cedex) et Amundi Asset Management (90, boulevard Pasteur, 75015 Paris) ont informé l'Autorité des marchés financiers du transfert, le 6 janvier 2012, par Axa Investment Managers Paris de la gestion du fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) Total Actionnariat France<sup>2</sup> au profit de la société Amundi Asset Management<sup>3</sup>.

Au résultat de cette opération, Axa Investment Managers Paris déclare ne plus gérer aucune action TOTAL pour le compte dudit FCPE.

Par ailleurs, la société Amundi Asset Management, agissant pour le compte du FCPE Total Actionnariat France, a déclaré que ledit FCPE détient, au 6 janvier 2012, 78 390 326 actions TOTAL représentant 144 781 403 droits de vote, soit 3,32% du capital et 5,61% des droits de vote de cette société<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Contrôlée au plus haut niveau par la société anonyme AXA.

<sup>2</sup> FCPE régi par l'article L. 214-40 du code monétaire et financier et dont les droits de vote sont exercés par le conseil de surveillance du FCPE.

<sup>3</sup> Contrôlée par Amundi Group, lui-même détenu à 75% par le groupe Crédit Agricole et à 25% par le groupe Société Générale ; les sociétés de gestion contrôlées par Amundi Group agissent en toute indépendance vis-à-vis de Crédit Agricole et Société Générale, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 du code de commerce et 223-12 du règlement général.

<sup>4</sup> Sur la base d'un de 2 363 767 313 actions représentant 2 578 602 075 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.